



Veille juridique juin 2016

Divers

Profil de la syndicalisation en France

La DARES a publié les résultats d'une enquête sur le profil de la syndicalisation en France. Les données analysées sont issues d'enquêtes de l'INSEE et de la DARES croisées avec les déclarations des organisations syndicales. Elles montrent, tous secteurs confondus, un faible taux de syndicalisation et un profil assez restreint de la population syndiquée. Un constat inquiétant en cette période d'inversion de la pyramide des normes du droit du travail.

La syndicalisation se développe dans les entreprises grâce à la présence de cellules syndicales. Elle augmente donc avec la taille de l'établissement et la formalisation des relations de travail. Dans les entreprises de moins de 50 salariés, elle se situe à seulement 5 % des salariés, car la présence syndicale est rare dans les entreprises de petite taille où les DP sont massivement élus sur des listes non syndicales, contre 16,3 % dans les entreprises de 200 salariés et plus.

Le taux de syndicalisation varie aussi en fonction de la catégorie socioprofessionnelle. Les salariés des professions intermédiaires et les ouvriers sont les plus syndiqués. Les professions intermédiaires se situent entre les cadres et les agents d'exécution. Ce sont les contremaîtres, les techniciens, les agents de maîtrise.

Indépendamment des autres critères (taille de l'établissement, métier, âge, etc.), l'intégration dans une collectivité de travail est un facteur fort de syndicalisation. Tous secteurs confondus, 12 % des salariés à temps complet sont syndiqués contre 8,2 % des salariés à temps partiel.

De même, le type de contrat de travail détermine la propension à se syndiquer. Ainsi, 9,9 % des salariés en CDI sont syndiqués alors que seulement 2,1 % des salariés en CDD ou saisonniers et 1,2 % des intérimaires le sont. Un tiers des jeunes travaillant dans le secteur marchand a un contrat à durée limitée, ce qui ne favorise pas l'engagement syndical.

L'impact des relations de travail des salariés syndiqués

Les salariés syndiqués se disent souvent victimes de manque de considération, d'aide ou d'écoute dans leur vie professionnelle. Ils se déclarent plus exposés aux tensions et agressions verbales.

En cause, les supérieurs hiérarchiques mais aussi les collègues. 39 % des salariés syndiqués estiment ne pas être reconnus à leur juste valeur et doutent de leurs perspectives d'évolution professionnelle.

Le mal-être au travail semble donc être le terreau et le quotidien de la syndicalisation. L'enquête ne permet pas de distinguer si les difficultés dans les relations de travail sont à l'origine de la syndicalisation ou en sont la conséquence.

Le faible taux de syndicalisation et l'inversion des normes

En France, dans les secteurs privés et publics, 11 % de salariés sont syndiqués. C'est peu au regard du taux de 23 % de syndicalisation moyen dans l'Union européenne, allant jusqu'à 70 % dans les pays nordiques. Ce n'est pas un scoop, mais un constat inquiétant si l'inversion de la pyramide des normes est maintenue dans le texte de la loi El Khomri.

Avec une telle faiblesse du syndicalisme d'adhésion dans les entreprises, quelles positions les délégués syndicaux doivent-ils défendre lors des négociations collectives ? Celles de leur organisation d'appartenance ou celles de leurs électeurs ?

Cette représentativité tronquée a déjà incité certaines entreprises à recourir au referendum auprès des salariés pour contourner leurs interlocuteurs syndicaux. Comme chez Smart, cela ne fait qu'aggraver la scission entre la représentation syndicale et les salariés, hypothéquant fortement l'avenir de la collectivité de travail.

La loi de 2008 devait rendre de sa légitimité à la représentativité syndicale. On constate, au travers de cette enquête, qu'elle n'a pas réussi l'indispensable rapprochement avec les salariés. Elle a juste réduit le militantisme d'entreprise à du clientélisme électoral.

DARES Analyses, mai 2016, n° 25 « La syndicalisation en France »

Cette veille juridique est réalisée à partir de différentes sources :

Site de la Cour de cassation
Dépêches AFP
Editions Législatives veille permanente
Lamy social, actualité juridique
Liaisons sociales Quotidien
Revue RF Social